



N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET  
SÉANCE ORDINAIRE, LE LUNDI 4 FÉVRIER 2019, 20h  
ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL

**PRÉSENCES :** Présidée par le maire suppléant Michel Breton,  
Les conseillers suivants :

Marcel Élément,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Pierre Levasseur,	siège no 3
Jasmin Létourneau,	siège no 5
Berthold Létourneau,	siège no 6

**ABSENT :** Monsieur le maire Ghislain Jacques

**FORMANT QUORUM**

Andrée Caouette, Directrice générale et sec.-trés. est aussi présente.

04.02.19.011

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

**ADOPTÉE**

04.02.19.012

**LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019**

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance ordinaire du conseil du 14 janvier 2019, il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

04.02.19.013

**COMPTES À PAYER**

Les dépenses incompressibles et les payes ayant été présentées aux conseillers avec les comptes à payer, au montant de 16 216,12 \$, il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes soient acceptés tels que présentés.

**ADOPTÉE**

04.02.19.014

**DONS**

Les membres du conseil ayant pris connaissance des demandes de dons qui avaient été adressées à la municipalité, il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on fasse un don de :

- 120 \$ au projet « jeunes-vieux »

La demande de participation au Brunch Espérance Cancer est refusée. Les élus qui voudraient y participer le feront à titre personnel.

**ADOPTÉE**

**CORRESPONDANCE**

- FQM - recommandations budget provincial 2019
- Projet de règlement modification Schéma d'aménagement MRC
- Invitation Fête des érables le 24 février 2019
  - De 8h30 à 12h30
  - 12 \$ en prévente 14 \$ à la porte
  - 5 \$ pour enfants de 6 à 12 ans

**DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS POUR 2019**

La directrice générale dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les élus aux archives de la municipalité et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

04.02.19.015

**APPROBATION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL ET LE TRAITEMENT DES PLAINTES**

**Attendu que** toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

**Attendu que** la Loi sur les normes du travail (LNT) prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;



N° de résolution  
ou annotation

**Attendu que** la Municipalité de St-Hilaire-de-Dorset s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

**Attendu que** la Municipalité de St-Hilaire-de-Dorset ne tolère ni n'admet quelque forme d'harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

**Attendu qu'il** appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de toute forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

**Attendu que** les membres du conseil ont pris connaissance au préalable du projet de Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel, d'incivilité ou de violence;

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres que la politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel, de l'incivilité ou de violence au travail et le traitement des plaintes soit adoptée telle que proposée.

**ADOPTÉE**

04.02.19.016

**RÉSOLUTION POUR DEMANDER UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DE LA SÉCURITÉ CIVILE**

**Attendu que** suite aux améliorations apportées à l'édifice municipal, celui-ci pourrait être désigné comme pouvant servir de centre de coordination ou de centre de services et d'hébergement;

**Attendu que** pour correspondre aux critères d'un tel lieu, il manque une génératrice;

**Attendu que** la DG a procédé à l'autodiagnostic des mesures d'urgence, tel qu'exigé pour être admissible au programme de financement;

**Attendu que** la municipalité désire faire une demande via le programme d'aide financière volet 2 pour l'installation d'une génératrice pour un montant de 10 000 \$ ;

**Attendu que** le conseil assumera sa part dans le projet soit un **minimum** de 2 000 \$;

**Il est proposé par** Marcel Élément que :

- La D.G. soit autorisée à procéder à des demandes de soumission (min. 2) pour une génératrice pouvant alimenter les installations de l'édifice municipal.
- La D.G. soit autorisée à faire une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide financière de la sécurité civile volet 2 (date limite le 31 mars 2019);
- La D.G. soit autorisée à signer TOUS les documents afférents.

**ADOPTÉE**

04.02.19.017

**RÉSOLUTION POUR MANDATER LA FIRME BLANCHETTE VACHON POUR LA VÉRIFICATION DE 2018 ET LE DÉPÔT DU BUDGET 2019 AU MINISTÈRE (MAMH)**

**Attendu que** la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset doit faire la vérification des données comptables pour 2018;

**Attendu que** la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset se doit de déposer ses documents financiers au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

**Il est proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on mandate la firme Blanchette Vachon pour effectuer la vérification 2018 et le dépôt des documents financiers au MAMH et qu'elle soit autorisée à compléter tous les documents afférents.

**ADOPTÉE**

04.02.19.018

**RÉSOLUTION D'APPUI POUR DEMANDE CPTAQ (Commission de protection du territoire agricole du Québec) – Mme Lise Dumas**

**Attendu** le dépôt de la demande de Mme Lise Dumas à la table du conseil municipal, demande auprès de la C.P.T.A.Q. (Commission de protection du territoire agricole du Québec) concernant l'aliénation d'une partie du lot 3 739 504;

**Attendu que** cette demande affecte les lots 3 739 505 et 3 739 504 du cadastre du Québec;

**Attendu que** cette demande d'aliénation pour l'agrandissement d'un lot dans le but d'un projet de nouvelle construction résidentielle en lien avec l'autorisation à des fins autres que l'agriculture délivré par la C.P.T.A.Q. dans le dossier portant le numéro 138348;

**Attendu que** cette demande est en tout point conforme à la réglementation municipale en vigueur, le tout tel qu'indiqué dans le rapport de l'inspecteur local;

**Attendu que** le potentiel agricole est de classe 7 à 70 % avec des limitations de surabondance de l'eau et des limitations de sols pierreux et de classe 5 à 30 % avec des limitations au niveau du sol pierreux et des limitations en lien avec le relief;

**Attendu que** le lot visé par la demande possède actuellement une autorisation dans le dossier 138348 délivré en 1988;

**Attendu que** les possibilités d'utilisation à des fins d'agriculture dynamique sont très restreintes et compromises en raison de la topographie et du type de sol;



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

04.02.19.019

**Attendu que** cette demande aurait peu d'impact supplémentaire sur les activités agricoles existantes puisque le lot visé par la demande est utilisé majoritairement à des fins de culture de sapin de Noël et la superficie demandée n'est pas très grande en comparaison avec la superficie globale du lot. De plus, les activités agricoles du secteur sont éloignées, il n'y aurait aucune conséquence reliée aux odeurs des activités agricoles;

**Attendu qu'il** n'y a aucun impact et aucun effet supplémentaire sur les normes d'épandage, les lots avoisinants étant majoritairement boisés, à faible densité et l'exploitation agricole la plus proche est situé à environ 1,7 km;

**Attendu que** les espaces disponibles dans la municipalité se font très rares et que la grande majorité de son territoire est localisé en zone agricole;

**Attendu que** l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole du secteur visé par la demande sera conservée entièrement;

**Attendu que** l'effet sur la préservation de l'agriculture n'aura aucune incidence;

**Attendu que** l'effet sur les ressources eau et sols sera préservé entièrement;

**Attendu qu'il** y a actuellement une autorisation de la CPTAQ figurant sur le lot actuel;

**Attendu que** la constitution des propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture est jugée non applicable pour la présente demande;

**Attendu** l'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par la municipalité est très minime mis à part qu'il y aurait la possibilité d'une nouvelle construction, nouvelle famille et davantage de travailleurs dans la municipalité;

**Attendu** les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité de la collectivité, puisqu'il s'agit d'un secteur à faible densité et un agrandissement du lot permettrait une nouvelle construction résidentielle, ce qui n'est pas fréquent dans le présent secteur;

Suite aux discussions intervenues à la table du conseil municipal **il est proposé** par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- la municipalité appuie la demande de Mme Lise Dumas;
- la Directrice-générale et Secrétaire-trésorière, Mme Andrée Caouette ou l'inspecteur local M. Bastien Thibaudeau sont tous deux autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, toute pièce justificative nécessaire au dossier.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LA SÉCURITÉ INCENDIE**

Attendu les recommandations qui découlent du rapport de visite de prévention incendie;

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que la D.G. procède à :

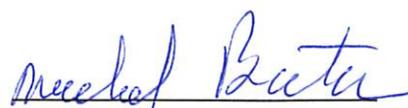
- L'ajout de 2 extincteurs (55 \$) (sous-sol en face de la salle électrique et un au bout du couloir près de la salle de billard)
- Fasse inspecter tous les extincteurs et ajouter des crochets par une firme spécialisée
- Fasse faire l'inspection de l'éclairage de sécurité par une firme spécialisée
- Fasse installer 2 avertisseurs de monoxyde de carbone (dans la salle de chaufferie et au 2e étage)
- Fasse identifier la salle électrique
- L'ajout d'un extincteur pour mettre dans le camion de l'inspecteur municipal
- L'ajout d'un gyrophare portatif pour la sécurité routière
- L'ajout d'une trousse de premiers soins

Le budget total pour cette demande est de 700 \$.

04.02.19.020

#### **Levée ou ajournement de la séance.**

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membre présents que la séance soit levée. Il est 21h05.



Michel Breton, maire substitut



Andrée Caouette, dir.gén. sec.trés.

Moi, Michel Breton atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.